

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Mise à jour : **2025**

Avis préalable du comité social territorial :
Délibération n°**2025-04-0610** du **06 octobre 2025**

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

(fréquence d'exposition + gravité du dommage) x coefficient de majoration =

RISQUE

Fréquence d'exposition (FE)	
Exposition exceptionnelle (une fois par an)	1
Exposition occasionnelle (une fois par mois)	2
Exposition régulière (une fois par semaine)	3
Exposition permanente (une fois par jour)	4

Gravité du dommage (GD) = risque maximum encouru	
Dommage mineur (nécessite ou non des soins infirmiers légers)	1
Dommage léger (entraînant une ITT < 8 jours sans séquelles)	2
Dommage moyen (entraînant une ITT > 8 jours sans séquelles)	3
Dommage grave (avec séquelles légères à modérées)	4
Dommage sévère (décès ou invalidité totale et permanente)	5

Coefficient de majoration (MJ)	
- <u>Conformité</u> : machine, outil ou matériel conforme et vérifié - <u>Formation</u> : personnel correctement formé et informé - <u>Equipements de protection</u> : équipement ou dispositif de protection	
Aucun élément absent	1
Un élément absent	2
Deux ou trois éléments absents	3

Légende :

Sans objet

Risque négligeable

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé



FE + GD		MJ		
1 + 1	2	4	6	
2 + 1	3	6	9	
1 + 2	3	6	9	
3 + 1	4	8	12	
2 + 2	4	8	12	
1 + 3	4	8	12	
4 + 1	5	10	15	
3 + 2	5	10	15	
2 + 3	5	10	15	
1 + 4	5	10	15	
4 + 2	6	12	18	
3 + 3	6	12	18	
2 + 4	6	12	18	
1 + 5	6	12	18	
4 + 3	7	14	21	
3 + 4	7	14	21	
2 + 5	7	14	21	
4 + 4	8	16	24	
3 + 5	8	16	24	
4 + 5	9	18	27	

Nota : en l'absence de précision contraire, le risque est présumé être indifférencié selon le sexe.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Résultat de l'évaluation des risques par unité de travail (risque maximal par classe)

Unité de travail		Classes de risques																							
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X
n°1	Directeur général des serv.	4	6	6	0	0	5	5	4	2	10	0	5	6	6	15	5	0	7	7	6	0	10	0	0
n°2	DRH	4	6	6	0	0	5	5	4	2	10	0	5	6	6	15	5	0	6	5	6	0	10	0	0
n°3	Act. opérationnelles (espace ouvert)	4	6	6	0	0	5	6	5	2	10	0	5	6	6	15	5	0	7	5	6	0	10	0	0
n°4	Act. fonctionnelles (espace ouvert)	4	6	6	0	0	5	6	5	2	10	0	5	6	6	15	5	0	6	5	6	0	10	0	0

Les classes de risques :

A/ Chute de plain-pied

B/ Chute de hauteur

C/ Activité physique

D/ Manutention mécanique de charges

E/ Manutention mécanique de personnes

F/ Chute d'objets

G/ Machines et outils

H/ Ambiance sonore

I/ Agents chimiques

J/ Incendie et explosion

K/ Electricité

L/ Ambiance lumineuse

M/ Travail sur écran

N/ Ambiance thermo-climatique

O/ Hygiène

P/ Co-activité

Q/ Circulation et déplacement

R/ Risque routier

S/ Risques psychosociaux

T/ Organisation de la prévention

U/ Organisation du travail

V /Qualité de l'air, émissions

W/ Biologique

X/ Autres risques spécifiques

Fait à **Metz**

Le Président

M. Henri HASSER

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Unité de travail analysée : n°1 - DGS

Principales activités : Traitements administratifs (manuscrit et informatique), calculs et analyses, réunions fréquentes, animation ou action pédagogique, management, représentation de l'organisme

Machine, outil ou matériel utilisé : Ordinateur, imprimante, petit matériel de bureau, photocopieur, véhicule de service, téléphone fixe ou mobile, machines bureautiques

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
A	Sol détérioré	Lieu de travail récent et en bon état			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (produits répandus)			Affichette "sol glissant"	1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (conditions climatiques)	Gardien sous contrat de travail avec le syndic d'immeuble (obligations contractuelles d'entretien)			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol inégal (petite marche, rupture, pente, etc.)				1 + 2 = 3 x 1	3
A	Passage encombré (boîtes, cables, etc.)	Passages dégagés			2 + 2 = 4 x 1	4
B	Accès à des endroits de stockage en partie haute	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)		Affiches rappelant l'interdiction de stocker des objets en hauteur (sauf carton vide)	1 + 3 = 4 x 1	4
B	Utilisation d'escalier	Lieu de travail récent et en bon état, escaliers aux normes		Présence de rampe	3 + 3 = 6 x 1	6
C	Mauvaise posture de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomiste	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
D	Sans objet					
E	Sans objet					
F	Objets/dossiers stockés en hauteur	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)	Consignes de stockage	Affichage des consignes	2 + 3 = 5 x 1	5
G	Utilisation d'outils tranchants (cutters, massicot, etc.)	Matériel neuf ou en bon état			3 + 2 = 5 x 1	5
G	Manipulation de l'imprimante en cas de bourrage papier	Matériel neuf ou en bon état	Affichage des règles de sécurité		2 + 1 = 3 x 1	3

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
H	Bruits liés à l'activité urbaine et routière (axe de grand passage)	Double vitrage atténuant le bruit			3 + 1 = 4 x 1	4
H	Bruits liés à l'activité humaine (salle de réunion à proximité)	Utilisation très occasionnelle	Affichage occasionnel lors de réunion de de séance de travail nécessitant une tranquillité		1 + 2 = 3 x 1	3
I	Toner et encre d'imprimante		Consignes de manutention sur appareil (écran)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Utilisation de produits inflammables (papiers, cartons, etc.)		Rappel des consignes de sécurité (affichage)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Absence d'évacuation en cas d'incendie	Un seul accès possible (pas de sortie de secours)			1 + 4 = 5 x 2	10
K	Sans objet					
L	Zone de travail sous éclairée	Ambiance de travail lumineuse avec de grandes fenêtres			4 + 1 = 5 x 1	5
L	Zone de travail sur éclairée			Présence de store réglable	4 + 1 = 5 x 1	5
M	Luminosité des écrans	Ordinateur avec réglage individuel possible	Information/conseil sur le réglage des ordinateurs	Ecran Eye Ease	4 + 2 = 6 x 1	6
M	Ergonomie du poste de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomiste	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop élevée	Réglage de la température possible (chauffage ou climatisation)			4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop basse				4 + 2 = 6 x 1	6
N	Courants d'air			Présence de porte coupe-vent	4 + 2 = 6 x 1	6
O	Contamination du lieu de travail	Absence d'obligations de désinfection standard, ménage +/- efficace		Présence de produit désinfectant et trousse de secours	3 + 2 = 5 x 2	10
O	Risques de contagion		Possibilité de télétravailler pour les personnes contagieuses	Matériel permettant un télétravail occasionnel ou permanent, test Covid à disposition	3 + 2 = 5 x 1	5
O	Inhalation et contact avec la poussière (risque allergique)	Pas de pouvoir de direction sur le contrat de ménage et d'entretien		Pas de dépoussiérage réalisé (à réaliser par les agents le cas échéant)	4 + 1 = 5 x 3	15
P	Partage des locaux de travail (locaux communs + accès nécessitant un passage dans les espaces "SCoTAM")	Convention + rappel des bonnes conduites + affichage ponctuel lors de réunion			4 + 1 = 5 x 1	5
Q	Sans objet					

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
R	Accident de la circulation avec véhicule de service	Véhicule de service propre à l'établissement			2 + 5 = 7 x 1	7
S	Pression professionnelle ou surmenage, harcèlement moral		Affichage + campagne de sensibilisation	Rappel des droits affiché	2 + 3 = 5 x 1	5
S	Harcèlement sexuel (H)		Affichage + campagne de sensibilisation	Rappel des droits affiché	1 + 3 = 4 x 1	4
S	Harcèlement sexuel (F)		Affichage + campagne de sensibilisation	Rappel des droits affiché	2 + 3 = 5 x 1	5
S	Agression verbale des personnes extérieures	Contact régulier	Formation(s) réalisée(s) par l'employeur actuel ou un autre employeur		2 + 2 = 4 x 1	4
S	Management de personnes		Formations régulières		4 + 3 = 7 x 1	7
T	Visite médicale non effectuée	Visite médicale effectuée		Rappel des droits affiché	1 + 2 = 3 x 1	3
T	Méconnaissance des règles de premiers secours		Formation PSC suivie		1 + 5 = 6 x 1	6
U	Sans objet					
V	Insuffisance d'aération	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic	Consigne de renouvellement d'air donnée au personnel		3 + 2 = 5 x 2	10
V	Appareil de climatisation	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic			3 + 2 = 5 x 2	10
W	Sans objet					
X	Sans objet					

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Unité de travail analysée : n°2 - DRH

Principales activités : Traitements administratifs (manuscrit et informatique), calculs et analyses, réunions et entretiens réguliers, animation ou action pédagogique

Machine, outil ou matériel utilisé : Ordinateur, imprimante, petit matériel de bureau, photocopieur, véhicule de service, téléphone fixe ou mobile, machines bureautiques

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
A	Sol détérioré	Lieu de travail récent et en bon état			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (produits répandus)			Affichette "sol glissant"	1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (conditions climatiques)	Gardien sous contrat de travail avec le syndic d'immeuble (obligations contractuelles d'entretien)			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol inégal (petite marche, rupture, pente, etc.)				1 + 2 = 3 x 1	3
A	Passage encombré (boîtes, cables, etc.)	Passages dégagés			2 + 2 = 4 x 1	4
B	Accès à des endroits de stockage en partie haute	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)		Affiches rappelant l'interdiction de stocker des objets en hauteur (sauf carton vide)	1 + 3 = 4 x 1	4
B	Utilisation d'escalier	Lieu de travail récent et en bon état, escaliers aux normes		Présence de rampe	3 + 3 = 6 x 1	6
C	Mauvaise posture de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomiste	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
D	Sans objet					
E	Sans objet					
F	Objets/dossiers stockés en hauteur	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)	Consignes de stockage	Affichage des consignes	2 + 3 = 5 x 1	5
G	Utilisation d'outils tranchants (cutters, massicot, etc.)	Matériel neuf ou en bon état			3 + 2 = 5 x 1	5
G	Manipulation de l'imprimante en cas de bourrage papier	Matériel neuf ou en bon état	Affichage des règles de sécurité		2 + 1 = 3 x 1	3

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
H	Bruits liés à l'activité urbaine et routière (axe de grand passage)	Double vitrage atténuant le bruit			3 + 1 = 4 x 1	4
H	Bruits liés à l'activité humaine (salle de réunion à proximité)	Utilisation très occasionnelle	Affichage occasionnel lors de réunion de de séance de travail nécessitant une tranquillité		1 + 2 = 3 x 1	3
I	Toner et encre d'imprimante		Consignes de manutention sur appareil (écran)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Utilisation de produits inflammables (papiers, cartons, etc.)		Rappel des consignes de sécurité (affichage)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Absence d'évacuation en cas d'incendie	Un seul accès possible (pas de sortie de secours)			1 + 4 = 5 x 2	10
K	Sans objet					
L	Zone de travail sous éclairée	Ambiance de travail lumineuse avec de grandes fenêtres			4 + 1 = 5 x 1	5
L	Zone de travail sur éclairée			Présence de store réglable	4 + 1 = 5 x 1	5
M	Luminosité des écrans	Ordinateur avec réglage individuel possible	Information/conseil sur le réglage des ordinateurs	Ecran Eye Ease	4 + 2 = 6 x 1	6
M	Ergonomie du poste de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomiste	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop élevée	Réglage de la température possible (chauffage ou climatisation)			4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop basse				4 + 2 = 6 x 1	6
N	Courants d'air			Présence de porte coupe-vent	4 + 2 = 6 x 1	6
O	Contamination du lieu de travail	Absence d'obligations de désinfection standard, ménage +/- efficace		Présence de produit désinfectant et trousse de secours	3 + 2 = 5 x 2	10
O	Risques de contagion		Possibilité de télétravailler pour les personnes contagieuses	Matériel permettant un télétravail occasionnel ou permanent, test Covid à disposition	3 + 2 = 5 x 1	5
O	Inhalation et contact avec la poussière (risque allergique)	Pas de pouvoir de direction sur le contrat de ménage et d'entretien		Pas de dépoussiérage réalisé (à réaliser par les agents le cas échéant)	4 + 1 = 5 x 3	15
P	Partage des locaux de travail (locaux communs + accès nécessitant un passage dans les espaces "SCoTAM")	Convention + rappel des bonnes conduites + affichage ponctuel lors de réunion			4 + 1 = 5 x 1	5
Q	Sans objet					

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
R	Accident de la circulation avec véhicule de service	Véhicule de service propre à l'établissement			$1 + 5 = 6 \times 1$	6
S	Pression professionnelle ou surmenage, harcèlement moral		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$2 + 3 = 5 \times 1$	5
S	Harcèlement sexuel		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$1 + 3 = 4 \times 1$	4
S	Agression verbale des agents	Contact régulier	Formation(s) réalisée(s) par l'employeur actuel ou un autre employeur		$2 + 2 = 4 \times 1$	4
T	Visite médicale non effectuée	Visite médicale effectuée		Rappel des droits affiché	$1 + 2 = 3 \times 1$	3
T	Méconnaissance des règles de premiers secours		Formation PSC suivie		$1 + 5 = 6 \times 1$	6
U	Sans objet					
V	Insuffisance d'aération	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic	Consigne de renouvellement d'air donnée au personnel		$3 + 2 = 5 \times 2$	10
V	Appareil de climatisation	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic			$3 + 2 = 5 \times 2$	10
W	Sans objet					
X	Sans objet					

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Unité de travail analysée : n°3 - Poste de travail à activités opérationnelles dans un espace de travail partagé

Principales activités : Classement et archivage, traitements administratifs (manuscrit et informatique), calculs et analyses, réunions régulières, animation ou action pédagogique

Machine, outil ou matériel utilisé : Ordinateur, imprimante, petit matériel de bureau, photocopieur, véhicule de service, téléphone fixe ou mobile, machines bureautiques

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
A	Sol détérioré	Lieu de travail récent et en bon état			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (produits répandus)			Affichette "sol glissant"	1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (conditions climatiques)	Gardien sous contrat de travail avec le syndic d'immeuble (obligations contractuelles d'entretien)			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol inégal (petite marche, rupture, pente, etc.)				1 + 2 = 3 x 1	3
A	Passage encombré (boîtes, cables, etc.)	Passages dégagés			2 + 2 = 4 x 1	4
B	Accès à des endroits de stockage en partie haute	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)		Affiches rappelant l'interdiction de stocker des objets en hauteur (sauf carton vide)	1 + 3 = 4 x 1	4
B	Utilisation d'escalier	Lieu de travail récent et en bon état, escaliers aux normes		Présence de rampe	3 + 3 = 6 x 1	6
C	Manutention manuelle de charges élevées (> 20 kg)	Manutention rarissime		Diable à disposition	1 + 3 = 4 x 1	4
C	Mauvaise posture de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonome	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
D	Sans objet					
E	Sans objet					
F	Objets/dossiers stockés en hauteur	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)	Consignes de stockage	Affichage des consignes	2 + 3 = 5 x 1	5
G	Utilisation d'outils tranchants (cutters, massicot, etc.)	Matériel neuf ou en bon état			3 + 2 = 5 x 1	5

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
G	Manipulation de l'imprimante en cas de bourrage papier	Matériel neuf ou en bon état	Affichage des règles de sécurité		2 + 1 = 3 x 1	3
G	Utilisation très occasionnelle de tire-palette ou diable	Matériel de prêt (pas d'assurance quant à l'état)			1 + 2 = 3 x 2	6
H	Bruits liés à l'activité humaine (cohabitation bureau)		Charte de bien-être au travail	Pas d'installation coupe-bruit mais télétravail alternatif	4 + 1 = 5 x 1	5
H	Bruits liés à l'activité humaine (salle de réunion à proximité)	Utilisation très occasionnelle	Affichage occasionnel lors de réunion de de séance de travail nécessitant une tranquillité		1 + 2 = 3 x 1	3
I	Toner et encre d'imprimante		Consignes de manutention sur appareil (écran)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Utilisation de produits inflammables (papiers, cartons, etc.)		Rappel des consignes de sécurité (affichage)		1 + 1 = 2 x 1	2
J	Absence d'évacuation en cas d'incendie	Un seul accès possible (pas de sortie de secours)			1 + 4 = 5 x 2	10
K	Sans objet					
L	Zone de travail sous éclairée	Ambiance de travail lumineuse avec de grandes fenêtres			4 + 1 = 5 x 1	5
L	Zone de travail sur éclairée	Occultants fonctionnels (int/ext)		Présence de store réglable	4 + 1 = 5 x 1	5
M	Luminosité des écrans	Ordinateur avec réglage individuel possible	Information/conseil sur le réglage des ordinateurs	Ecran Eye Ease	4 + 2 = 6 x 1	6
M	Ergonomie du poste de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomes	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop élevée	Réglage de la température possible (chauffage ou climatisation)			4 + 2 = 6 x 1	6
N	Température trop basse				4 + 2 = 6 x 1	6
N	Courants d'air			Présence de porte coupe-vent	4 + 2 = 6 x 1	6
O	Contamination du lieu de travail	Absence d'obligations de désinfection standard, ménage +/- efficace		Présence de produit désinfectant et trousse de secours	3 + 2 = 5 x 2	10
O	Risques de contagion		Possibilité de télétravailler pour les personnes contagieuses	Matériel permettant un télétravail occasionnel ou permanent, test Covid à disposition	3 + 2 = 5 x 1	5
O	Inhalation et contact avec la poussière (risque allergique)	Pas de pouvoir de direction sur le contrat de ménage et d'entretien		Pas de dépoussiérage réalisé (à réaliser par les agents le cas échéant)	4 + 1 = 5 x 3	15

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
O	Restauration sur le lieu de travail	Prise des repas obligatoire dans la salle de réunion (grande)	Information sur la consigne	Absence de lieu dédié	$2 + 1 = 3 \times 1$	3
P	Partage des locaux de travail (locaux communs + accès nécessitant un passage dans les espaces "SCoTAM")	Convention + rappel des bonnes conduites + affichage ponctuel lors de réunion			$4 + 1 = 5 \times 1$	5
Q	Sans objet					
R	Accident de la circulation avec véhicule de service	Véhicule de service propre à l'établissement			$2 + 5 = 7 \times 1$	7
S	Pression professionnelle ou surmenage, harcèlement moral		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$2 + 3 = 5 \times 1$	5
S	Harcèlement sexuel		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$1 + 3 = 4 \times 1$	4
S	Agression verbale des personnes extérieures	Contact régulier	Accès libre aux formations spécifiques du CNFPT		$2 + 2 = 4 \times 1$	4
T	Visite médicale non effectuée	Visite médicale effectuée		Rappel des droits affiché	$1 + 2 = 3 \times 1$	3
T	Méconnaissance des règles de premiers secours		Formation PSC suivie		$1 + 5 = 6 \times 1$	6
U	Sans objet					
V	Insuffisance d'aération	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic	Consigne de renouvellement d'air donnée au personnel		$3 + 2 = 5 \times 2$	10
V	Appareil de climatisation	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic			$3 + 2 = 5 \times 2$	10
W	Sans objet					
X	Sans objet					

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Unité de travail analysée : n°4 - Poste de travail à activités fonctionnelles dans un espace de travail partagé

Principales activités : Accueil occasionnel du public, classement et archivage, traitements administratifs (manuscrit et informatique), calculs et analyses, réunions occasionnelles, conception graphique

Machine, outil ou matériel utilisé : Ordinateur, imprimante, petit matériel de bureau, photocopieur, véhicule de service, téléphone fixe ou mobile, machines bureautiques

Type	Danger potentiel	Conformité	Formation	Présence/absence d'équipements de protection	FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel
A	Sol détérioré	Lieu de travail récent et en bon état			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (produits répandus)			Affichette "sol glissant"	1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol glissant (conditions climatiques)	Gardien sous contrat de travail avec le syndic d'immeuble (obligations contractuelles d'entretien)			1 + 2 = 3 x 1	3
A	Sol inégal (petite marche, rupture, pente, etc.)				1 + 2 = 3 x 1	3
A	Passage encombré (boîtes, cables, etc.)	Passages dégagés			2 + 2 = 4 x 1	4
B	Accès à des endroits de stockage en partie haute	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)		Affiches rappelant l'interdiction de stocker des objets en hauteur (sauf carton vide)	1 + 3 = 4 x 1	4
B	Utilisation d'escalier	Lieu de travail récent et en bon état, escaliers aux normes		Présence de rampe	3 + 3 = 6 x 1	6
C	Manutention manuelle de charges élevées (> 20 kg)	Manutention rarissime		Diable à disposition	1 + 3 = 4 x 1	4
C	Mauvaise posture de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonome	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	4 + 2 = 6 x 1	6
D	Sans objet					
E	Sans objet					
F	Objets/dossiers stockés en hauteur	Possibilité de stockage en hauteur très limitée (meubles bas)	Consignes de stockage	Affichage des consignes	2 + 3 = 5 x 1	5
G	Utilisation d'outils tranchants (cutters, massicot, etc.)	Matériel neuf ou en bon état			3 + 2 = 5 x 1	5

G	Manipulation de l'imprimante en cas de bourrage papier	Matériel neuf ou en bon état	Affichage des règles de sécurité		$2 + 1 = 3 \times 1$	3
G	Utilisation très occasionnelle de tire-palette ou diable	Matériel de prêt (pas d'assurance quant à l'état)			$1 + 2 = 3 \times 2$	6
H	Bruits liés à l'activité humaine (cohabitation bureau)		Charte de bien-être au travail	Pas d'installation coupe-bruit mais télétravail alternatif	$4 + 1 = 5 \times 1$	5
H	Bruits liés à l'activité humaine (salle de réunion à proximité)	Utilisation très occasionnelle	Affichage occasionnel lors de réunion de de séance de travail nécessitant une tranquillité		$1 + 2 = 3 \times 1$	3
I	Toner et encre d'imprimante		Consignes de manutention sur appareil (écran)		$1 + 1 = 2 \times 1$	2
J	Utilisation de produits inflammables (papiers, cartons, etc.)		Rappel des consignes de sécurité (affichage)		$1 + 1 = 2 \times 1$	2
J	Absence d'évacuation en cas d'incendie	Un seul accès possible (pas de sortie de secours)			$1 + 4 = 5 \times 2$	10
K	Sans objet					
L	Zone de travail sous éclairée	Ambiance de travail lumineuse avec de grandes fenêtres			$4 + 1 = 5 \times 1$	5
L	Zone de travail sur éclairée			Présence de store réglable	$4 + 1 = 5 \times 1$	5
M	Luminosité des écrans	Ordinateur avec réglage individuel possible	Information/conseil sur le réglage des ordinateurs	Ecran Eye Ease	$4 + 2 = 6 \times 1$	6
M	Ergonomie du poste de travail	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	Documents pédagogiques sur l'intranet + conseils ergonomes	Etude ergo + matériel ergo acheté selon recommandation (test agent)	$4 + 2 = 6 \times 1$	6
N	Température trop élevée	Réglage de la température possible (chauffage ou climatisation)			$4 + 2 = 6 \times 1$	6
N	Température trop basse				$4 + 2 = 6 \times 1$	6
N	Courants d'air			Présence de porte coupe-vent	$4 + 2 = 6 \times 1$	6
O	Contamination du lieu de travail	Absence d'obligations de désinfection standard, ménage +/- efficace		Présence de produit désinfectant et trousse de secours	$3 + 2 = 5 \times 2$	10
O	Risques de contagion		Possibilité de télétravailler pour les personnes contagieuses	Matériel permettant un télétravail occasionnel ou permanent, test Covid à disposition	$3 + 2 = 5 \times 1$	5
O	Inhalation et contact avec la poussière (risque allergique)	Pas de pouvoir de direction sur le contrat de ménage et d'entretien		Pas de dépoussiérage réalisé (à réaliser par les agents le cas échéant)	$4 + 1 = 5 \times 3$	15
O	Restauration sur le lieu de travail	Prise des repas obligatoire dans la salle de réunion (grande)	Information sur la consigne	Absence de lieu dédié	$2 + 1 = 3 \times 1$	3
P	Partage des locaux de travail (locaux communs + accès nécessitant un passage dans les espaces "SCoTAM")	Convention + rappel des bonnes conduites + affichage ponctuel lors de réunion			$4 + 1 = 5 \times 1$	5

Q	Sans objet					
R	Accident de la circulation avec véhicule de service	Véhicule de service propre à l'établissement			$1 + 5 = 6 \times 1$	6
S	Pression professionnelle ou surmenage, harcèlement moral		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$2 + 3 = 5 \times 1$	5
S	Harcèlement sexuel		Hiérarchie formée (dans le cadre des formations d'intégration et management)	Rappel des droits affiché	$1 + 3 = 4 \times 1$	4
S	Agression verbale des personnes extérieures	Contact régulier	Accès libre aux formations spécifiques du CNFPT		$1 + 2 = 3 \times 1$	3
T	Visite médicale non effectuée	Visite médicale effectuée		Rappel des droits affiché	$1 + 2 = 3 \times 1$	3
T	Méconnaissance des règles de premiers secours		Formation PSC suivie		$1 + 5 = 6 \times 1$	6
U	Sans objet					
V	Insuffisance d'aération	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic	Consigne de renouvellement d'air donnée au personnel		$3 + 2 = 5 \times 2$	10
V	Appareil de climatisation	Absence d'obligations et responsabilité contractuelles sur l'entretien du matériel par le syndic			$3 + 2 = 5 \times 2$	10
W	Sans objet					
X	Sans objet					

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Plan d'action pluriannuel - actions à entreprendre (horizon 2026)

UT	Type	Danger potentiel	Estimation du risque potentiel	Actions à entreprendre	Evaluation après actions correctrices		Réfèrent	Échéance
					FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel		
UT1 UT2 UT3 UT4	J	Absence d'évacuation en cas d'incendie	10	RAS	1 + 4 = 5 x 2	10		
Actions en cours en 2025								
UT1 UT2 UT3 UT4	O	Inhalation et contact avec la poussière (risque allergique)	15	-mettre en place un système permettant à l'établissement de pouvoir donner des consignes à la femme de ménage, - ajouter le dépoussiérage dans ses tâches, - ajouter la désinfection dans ses tâches.	4 + 1 = 5 x 1	5	JM	déc-26
UT1 UT2 UT3 UT4	O	Contamination du lieu de travail	10	>> Suivi mis en place en 2024/2025, étude sur l'opportunité de changer de prestataire	3 + 2 = 5 x 1	5	JM	déc-26
UT1 UT2 UT3 UT4	V	Insuffisance d'aération Appareil de climatisation	10	-obtenir des informations sur les installations techniques et leur entretien, -si entretien nécessaire, le contractualiser. >> Remise à plat des contrats initiée en 2025 par SEBL : redéfinition des rôles qui fait quoi et qui paie ?	3 + 2 = 5 x 1	5	JM	déc-26

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Plan d'action pluriannuel - actions réalisées (2024)

		Pour mémoire, ex cotation du risque			Evaluation après actions correctrices					
UT	Type	Danger potentiel	Estimation du risque potentiel	Actions réalisées	FE + GD	x MJ	Estimation du risque potentiel	Référent	Réal.	
UT1 UT2 UT3 UT4	C	Mauvaise posture de travail	12	-étude ergonomique réalisée en juillet/août 2023, en partenariat avec le CDG57 et le médecin du travail, avec zoom sur les travailleurs RQTH -commande de matériel ergonomique pour tout le personnel + commande de matériel adapté selon préconisations pour les travailleurs RQTH (avec test par l'agent)	4	+ 2 = 6	x 1	6	JM	juil-24
UT1 UT2 UT3 UT4	M	Ergonomie du poste de travail	12						JM	juil-24
UT1	S	Pression professionnelle ou surmenage, harcèlement moral	10	-affichage réglementaire + campagne de communication/sensibilisation	2	+ 3 = 5	x 1	5	JM	sept-24
UT3	L	Zone de travail sur éclairée	10	-store et occultant défectueux réparés	2	+ 3 = 5	x 1	5	JM	mai-24
UT1	S	Harcèlement sexuel	8	-affichage réglementaire + campagne de communication/sensibilisation	1	+ 3 = 4	x 1	4	JM	sept-24
UT1 UT2 UT3 UT4	A	Sol glissant (produits répandus)	6	-affichette "sol glissant" + affichette à remplir achetée et utilisable en tant que de besoin	1	+ 2 = 3	x 1	3	JM	juin-24
UT1 UT2 UT3 UT4	J	Utilisation de produits inflammables (papiers, cartons, etc.)	4	-sensibilisation aux risques d'incendie (affichage)	1	+ 1 = 2	x 1	2	JM	mai-24

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Syndicat mixte du SCoTAM

Plan d'action pluriannuel - actions réalisées (2025)

		Pour mémoire, ex cotation du risque		Actions réalisées	Evaluation après actions correctrices		Réfèrent	Réal.
UT	Type	Danger potentiel	Estimation du risque potentiel		FE + GD x MJ	Estimation du risque potentiel		
UT1 UT2 UT3 UT4	P	Partage des locaux de travail (locaux communs + accès nécessitant un passage dans les espaces "SCoTAM")	10	-contractualiser (ou vérifier si existante) sur les usages et comportements dans les locaux occupés par le SM	4 + 1 = 5 x 1	5	JM	déc-26
UT1 UT2 UT3 UT4	H	Bruits liés à l'activité humaine (salle de réunion à proximité)	6	-affichage ou consigne (règlement, affiche, etc.)	1 + 2 = 3 x 1	3	JM	déc-26
UT3 UT4	O	Restauration sur le lieu de travail	12	- identification d'un espace de restauration (grande salle de réunion) - rappel de l'interdiction de prendre ses repas dans l'espace ouvert	2 + 1 = 3 x 1	3	JM	janv-25
UT3 UT4	C	Manutention manuelle de charges élevées (> 20 kg)	8	acquisition d'une aide à la manutention (diable à disposition dans le véhicule de service)	1 + 3 = 4 x 1	4	JM	janv-25